

JG/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

N° 242 /PR/ /MAID . ANNEE 1962

SOMMAIRE :

Nominations.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL I
- JORD I
- MAID 4
- MFT I
- MEFP I
- SGCM IO
- SGAN IO
- DP 2
- CF I
- VF 5
- VP I
- FB I
- DI I
- TRESOR II
- INFO-RADIO 2
- MJL I
- INTERESSE I
- S/P.NIKKI I

ARTICLE 1er.-M.ALI BIO, Chef de l'Arrondissement de N'Dali, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Adjoint au Sous-Préfet de Nikki.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 1er Juin 1962.-

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent

LE MINISTRE D'ETAT, CHARGE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense,

M. AROUNA.-

OKE ASSOGBA.-